



**PROJET POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA MISE EN
ŒUVRE D'UN PROGRAMME REGIONAL D'OPERATEUR
AGREE POUR LES SIMPLIFICATIONS DOUANIERES
(OA-SD) ET D'OPERATEUR ECONOMIQUE AGREE POUR
LES SIMPLIFICATIONS DOUANIERES, LA SECURITE ET LA
SURETE (OEA-SDSS) DANS L'ESPACE CEDEAO**





PLAN DE LA PRÉSENTATION

- I. CONTEXTE**
- II. CONTRAINTES ET OPPORTUNITÉS**
- III. RISQUES ET HYPOTHÈSES**
- IV. OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS**
- V. ACTIVITÉS ET CALENDRIER DE RÉALISATION**
- VI. BUDGET**



I – CONTEXTE

- Les Etats membres de la CEDEAO ont adopté suivant Acte additionnel A/SA.2/12/17 du 16 Décembre 2017, un code des douanes qui fixe les règles et procédures générales applicables aux marchandises entrant dans le territoire douanier de la Communauté ou en sortant.
- Ce Code des douanes stipule en son article 39, que les opérateurs économiques établis sur le territoire, respectueux des règles et dignes de confiance peuvent demander à bénéficier du statut, « soit d'opérateur agréé pour les simplifications douanières (OEA-SD), soit d'opérateur économique agréé pour les simplifications douanières, la sécurité et la sûreté (OEA-SDSS) ».
- De nombreuses Administrations douanières de la Région mettent en œuvre diverses formes de partenariat avec le secteur privé. Mais, le développement d'un cadre régional d'OA-SD et d'OEA-SDSS facilitera l'implémentation de cet outil dans les administrations douanières des Etats membres, ce qui contribuera à la réduction des coûts et délais de passage aux frontières, à la compétitivité des entreprises, à l'augmentation du commerce intra régional et au développement économique des Etats de la Région plus spécifiquement.
- De plus, dans le contexte d'insécurité, caractérisé par la recrudescence de la criminalité transnationale organisée, la mise en œuvre d'un programme régional d'OEA-SDSS permettra aux administrations douanières d'accompagner le développement d'un vivier d'opérateurs dignes de confiance et respectueux des règles qui pourront bénéficier des contrôles douaniers allégés, de manière à permettre aux administrations de concentrer les efforts et les ressources sur les opérateurs et usagers à hauts risques, contribuant ainsi à la lutte contre l'insécurité dans la Région.



II - CONTRAINTES ET OPPORTUNITÉS

CONTRAINTES

- La mise en œuvre du programme d’OEA-SD et d’OEA-SDSS nécessite des ressources financières que les administrations douanières des Etats membres ne sont pas toujours en mesure de mobiliser au plan national ou régional.
- La prédominance du commerce informel ;
- Le faible degré de respect de l’application volontaire de la réglementation par les opérateurs liés souvent à la méconnaissance, ce qui nécessitera un effort pour assurer la mise à niveau des opérateurs ;
- Le manque de ressources humaines disposant des compétences nécessaires pour mettre en œuvre des programmes d’OEA-SD et d’OEA-SDSS ;
- Le faible, voire l’absence de volonté politique pour accompagner les réformes ;
- L’insuffisance d’infrastructures routières et logistiques de transport ;
- Un faible niveau d’éthique et de bonne gouvernance dans les administrations publiques et le secteur privé de la région ;
- Le faible recours aux nouvelles technologies de l’information et de la communication (NTIC).

OPPORTUNITÉS

- L’entrée en vigueur de l’Accord sur la facilitation des échanges, notamment le traitement spécial et différentié accordé aux pays en développement et les moins avancés ainsi que la ratification et la notification des mesures par certains Etats membres au Secrétariat de l’OMC ;
- L’existence d’instruments communautaires pour la coopération et l’échange des informations entre les administrations douanières des Etats membres de la CEDEAO ;
- Le Programme Mercator et les divers outils en la matière développés par l’OMD ;
- Les progrès accomplis dans la réalisation de l’union douanière avec l’application effective depuis 2015 d’un tarif extérieur commun (TEC/CEDEAO) et l’harmonisation des législations douanières depuis 2017 avec l’adoption du code des douanes de la CEDEAO, qui consacre la notion de territoire douanier communautaire, le principe du régime de la mise en libre pratique et les opérateurs économiques agréés;
- La volonté affichée des autorités douanières de la CEDEAO à œuvrer ensemble en matière de réforme et de modernisation douanières ;
- Le Plan Stratégique 2018-2022 de la région Afrique Occidentale et Centrale de l’OMD qui consacre un volet important au développement des partenariats avec le secteur privé, y compris le développement des programmes d’OEA ;
- L’expérience de certaines administrations douanières de la région qui entretiennent déjà des partenariats fructueux avec le secteur privé.



II - CONTRAINTES ET OPPORTUNITÉS

Contraintes

La mise en œuvre du programme d'OEA-SD et d'OEA-SDSS nécessite des ressources financières que les administrations douanières des Etats membres ne sont pas toujours en mesure de mobiliser au plan national ou régional.

La prédominance du commerce informel ;

Le faible degré de respect de l'application volontaire de la réglementation par les opérateurs liés souvent à la méconnaissance, ce qui nécessitera un effort pour assurer la mise à niveau des opérateurs

Le manque de ressources humaines disposant des compétences nécessaires pour mettre en œuvre des programmes d'OEA-SD et d'OEA-SDSS ;

Le faible, voire l'absence de volonté politique pour accompagner les réformes ;

L'insuffisance d'infrastructures routières et logistiques de transport ;

Un faible niveau d'éthique et de bonne gouvernance dans les administrations publiques et le secteur privé de la région ;

Le faible recours aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC).

Orientations

L'entrée en vigueur de l'Accord sur la facilitation des échanges, notamment le traitement spécial et différentié accordé aux pays en développement et les moins avancés ainsi que la ratification et la notification des mesures par certains Etats membres au Secrétariat de l'OMC ;

L'existence d'instruments communautaires pour la coopération et l'échange des informations entre les administrations douanières des Etats membres de la CEDEAO ;

Le Programme Mercator et les divers outils en la matière développés par l'OMD ;

Les progrès accomplis dans la réalisation de l'union douanière avec l'application effective depuis 2015 d'un tarif extérieur commun (TEC/CEDEAO) et l'harmonisation des législations douanières depuis 2017 avec l'adoption du code des douanes de la CEDEAO, qui consacre la notion de territoire douanier communautaire, le principe du régime de la mise en libre pratique et les opérateurs économiques agréés;

La volonté affichée des autorités douanières de la CEDEAO à œuvrer ensemble en matière de réforme et de modernisation douanières ;

Le Plan Stratégique 2018-2022 de la région Afrique Occidentale et Centrale de l'OMD qui consacre un volet important au développement des partenariats avec le secteur privé, y compris le développement des programmes d'OEA ;

L'expérience de certaines administrations douanières de la région qui entretiennent déjà des partenariats fructueux avec le secteur privé ;

L'appui du Programme de Facilitation des Echanges pour l'Afrique de l'Ouest (FEAO/TFWA programme) cofinancé par certains partenaires au développement.



III. RISQUES ET HYPOTHÈSES

Hypothèses

Il est supposé, dans l'élaboration de ce projet, que tous les Etats membres de la CEDEAO, après l'adoption du code des douanes ont une vision partagée du processus d'intégration et de promotion du commerce intra régional définie par la Commission dans le cadre de la politique douanière et la politique commerciale commune de la Communauté.

Une autre hypothèse sous-jacente est que la volonté politique des instances communautaires est affirmée et déterminée à soutenir la mise en œuvre de ladite vision.

Risques

Manque de volonté politique et d'engagement des Etats membres dans l'application et la mise en œuvre de la reconnaissance mutuelle du statut d'OEA-SDSS prévue par le Code des douanes de la CEDEAO.

Manque de ressources pour le financement du programme

Faibles capacités des administrations et des opérateurs économiques à mettre en œuvre le programme

Manque d'engagement des opérateurs économiques

Les goulots d'étranglement et résistances causés par les autres services de contrôle aux frontières



IV. OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS

Objectif global

Contribuer au renforcement de la sécurité dans la Région et à l'accroissement du commerce intra régional, à l'intégration plus accrue des pays de la CEDEAO au système régional et international des échanges, et par là, renforcer le développement des économies de la Région.

Objectif spécifiques

- Contribuer à la facilitation du commerce intra régional afin d'améliorer la compétitivité de l'économie régionale en général et des entreprises en particulier ;
- Contribuer à la sécurisation de la chaîne logistique et à la lutte contre l'insécurité dans la sous-région ;
- Renforcer les capacités des Administrations douanières de la CEDEAO en matière de facilitation des échanges au niveau régional et international en combinant leurs efforts et leurs ressources.
- Générer un climat de coopération constructive entre les administrations publiques et le secteur privé au sein de la région.
- Pour atteindre l'objectif global, une démarche progressive sera adoptée. Celle-ci part de la mise en œuvre des programmes de conformité pour intégrer ensuite les aspects liés à la sécurité selon les standards du Cadre des Normes SAFE de l'OMD et les critères définis par le code des douanes et ses textes d'application.

Résultats

- Un Cadre régional d'OA-SD, d'OEA- SDSS et de reconnaissance mutuelle est développé et validé par la CEDEAO
- Les capacités des administrations douanières et des opérateurs économiques à mettre en œuvre le programme d'OEA-SDSS sont renforcées.
- Les Administrations douanières de la CEDEAO mettent en œuvre des programmes d'OA-SD et d'OEA-SDSS et de reconnaissance mutuelle, selon un cadre régional harmonieux qui tient compte des exigences de facilitation du commerce et de sécurisation de la chaîne logistique.
- Un climat de coopération est instauré entre les administrations publiques et le secteur privé de la région bâti sur des intérêts et objectifs partagés et sur une confiance et un respect mutuel.



V. ACTIVITÉS ET CALENDRIER DE RÉALISATION (1/4)

A. ACTIVITÉS

▪ 6.1.1 Résultat 1:

Un Cadre régional d'OA-SD, d'OEA- SDSS et de reconnaissance mutuelle est développé et validé par la CEDEAO.

1	Créer la structure de gouvernance du projet : un Groupe Régional de Pilotage du programme (comprenant les représentants des parties prenantes des secteurs public et privé des Etats membres et la Commission de la CEDEAO, de l'OMD et des partenaires au développement), une équipe de projet, dédiée à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation du projet.
2	Faire l'état des lieux, effectuer un benchmarking et des voyages d'études auprès des CER et procéder à une analyse comparative des modèles et pratiques d'OEA et du Cadre de Normes SAFE afin d'identifier les meilleures pratiques appropriées pour la sous-région et conformes aux dispositions du code des douanes et de ses textes d'application.
3	Compléter le cadre juridique avec les textes d'application conformément à l'article 43 du Code des douanes et élaborer et adopter un questionnaire d'autoévaluation (QAE) à l'usage de l'opérateur et un guide de l'auditeur à l'usage des Administrations douanières.
4	Elaborer un Cadre Régional d'OA-SD, d'OEA-SDSS et de reconnaissance mutuelle qui tient compte des spécificités de la sous-région en conformité avec les dispositions du code des douanes et de ses textes d'application en concertation avec les organisations faitières régionales du secteur privé.
5	Encourager les Etats membres à procéder aux notifications auprès du secrétariat de l'OMC, des mesures de l'AFE dans les différentes catégories et solliciter l'assistance technique conformément au TSD prévu dans l'Accord.
6	Assister et encourager les Etats membres à procéder à l'évaluation de leurs besoins en assistance technique pour le renforcement des capacités.



V. ACTIVITÉS ET CALENDRIER DE RÉALISATION (2/4)

A. ACTIVITÉS

▪ 6.1.2 Résultat 2:

Les capacités des administrations douanières et des opérateurs économiques à mettre en œuvre le programme d'OA-SD et d'OEA-SDSS sont renforcées.

.

- 1 Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication pour sensibiliser et obtenir l'adhésion des Parties prenantes à travers un dialogue et une démarche proactive avec le secteur privé.
- 2 Veiller à la mise en œuvre effective et à l'application du code des douanes dans tous les Etats membres.
- 3 Former les agents des douanes aux techniques d'audit OA-SD et OEA-SDSS, de contrôle a posteriori et de gestion des risques sur la base d'un plan de formation adéquat.
- 4 Organiser des sessions de formation du programme d'OA-SD et d'OEA-SDSS au profit des opérateurs économiques.
- 5 Créer au sein des administrations douanières des Etats membres, des structures de conseil et d'assistance aux entreprises.
- 6 Inciter les administrations à mettre en œuvre un programme de promotion de l'éthique en collaboration avec le secteur privé.
- 7 Déployer au niveau de la Commission le système informatique d'échanges des informations entre les Etats membres et entre ceux-ci et la Commission sur les OA-SD et OEA-SDSS avec une interface avec les opérateurs.



V. ACTIVITÉS ET CALENDRIER DE RÉALISATION (3/4)

A. ACTIVITÉS

▪ 6.1.3 Résultat 3:

Un Les Administrations douanières des Etats membres de la CEDEAO mettent en œuvre des programmes d'OA-SD et d'OEA-SDSS et de reconnaissance mutuelle, selon un cadre régional harmonieux qui tient compte des exigences de facilitation du commerce et de sécurisation de la chaîne logistique.

- 1 Mettre en œuvre une première phase pilote d'OEA pour les simplifications douanières dans quatre Etats membres, avec un maximum de 5 à 10 entreprises par Etat ;
- 2 Evaluer la première phase pilote et faire des ajustements au modèle d'OA –SD et OEA-SDSS
- 3 Promouvoir et étendre aux autres Etats l'implémentation de l'autorisation d'OEA pour les simplifications douanières ;
- 4 Mettre en œuvre une deuxième phase pilote avec le statut d'OEA pour les simplifications douanières, la sécurité et la sûreté (avec les aspects liés à la sécurité) dans les Etats membres retenus ;
- 5 Evaluer la deuxième phase pilote et faire des ajustements au modèle d'OA-SD, d'OEA-SDSS et étendre le programme aux Etats membres ayant engagé les réformes nécessaires ;
- 6 Etendre la mise en œuvre de l'OA-SD, OEA - SDSS et la réciprocité à tous les Etats membres ;
- 7 Entreprendre des négociations et conclure des Accords de Reconnaissance Mutuelle avec d'autres Etats ou groupements régionaux.



V. ACTIVITÉS ET CALENDRIER DE RÉALISATION (4/4)

A. ACTIVITÉS

▪ 6.1.4 Résultat 4:

Un climat de coopération est instauré entre les administrations publiques et le secteur privé de la région bâtis sur des intérêts et objectifs partagés et sur une confiance et un respect mutuel.

- | | |
|---|--|
| 1 | Elaborer un mandat pour définir les objectifs, les rôles et les responsabilités, les processus de dialogue et les activités clés à entreprendre. |
| 2 | Concevoir un plan d'actions et définir une stratégie de dialogue. |



VI. ACTIVITÉS ET CALENDRIER DE RÉALISATION

B. CALENDRIER DE RÉALISATION

		Année n		Année n+1		Année n+2	
Résultat 1 : Un Cadre régional d'OA-SD, d'OEA-SDSS et de reconnaissance mutuelle est développé et validé	A 1.1						
	A 1.2						
	A 1.3						
	A 1.4						
	A 1.5						
	A 1.6						
Résultat 2 : Les capacités des administrations douanières et des opérateurs économiques des Etats membres de la CEDEAO à mettre en œuvre le programme d'OA-SD et d'OEA-SDSS sont renforcées	A 2.1						
	A 2.2						
	A 2.3						
	A 2.4						
	A 2.5						
	A 2.6						
	A 2.7						
Résultat 3 : Les Administrations douanières des Etats membres de la CEDEAO mettent en œuvre des programmes d'OA-SD, d'OEA-SDSS et de reconnaissance mutuelle, selon un cadre régional harmonieux	A 3.1						
	A 3.2						
	A 3.3						
	A 3.4						
	A 3.5						
	A 3.6						
	A 3.7						
Résultat 4 : Un climat de coopération est instauré entre les administrations publiques et le secteur privé de la région bâtis sur des intérêts et objectifs partagés et sur une confiance et un respect mutuel.	A 4.1						
	A 4.2						



V. BUDGET (1/5)

Résultats	Activités	Montant (\$)
R1	A1.1	380 016
	A1.2	41 280
	A1.3	140 730
	A1.4	4 000
	A1.5	PM
	A1.6	
GRAND TOTAL R1		566 026



V. BUDGET (2/5)

Résultat	Activités	Montant (\$)
R2	A2.1	17 600
	A2.2	131 100
	A2.3	630 684
	A2.4	119 550
GRAND TOTAL R2		898 934



V. BUDGET (3/5)

Résultats	Activités	Montant (\$)
R3	A3.1	175 008
	A3.2	134 800
	A3.3	140 960
	A3.4	
GRAND TOTAL R2		450 768



V. BUDGET (4/5)

Résultat 4 : Un climat de coopération est instauré entre les administrations publiques et le secteur privé de la région bâtis sur des intérêts et objectifs partagés et sur une confiance et un respect mutuel

BUDGET

Description	Qtée	Durée	Cout unitaire	Total (\$)
4.....				
Air Fare				
Personne ressource				
Équipe de Projet (5 membres - 1 voy / trim - 4 EM)	5	16	\$1 500	\$120 000
Sub-total (Air fare)	-	-	-	\$120 000
Perdiem				
Personne ressource				
Équipe de Projet (5 membres - 2 jours/trim/EM - 4 EM)	5	16	\$262	\$20 960
Sub-total (Perdiem)	-	-	-	\$20 960
Honourarium				
Équipe de Projet (5 membres)		80	\$400	\$0
Sub-total (Honourarium)	-	-	-	\$0
Grand Total R4_A.... .				\$140 960



V. BUDGET (5/5)

Résultats	Activités	Montant (\$)
TOTAL BUDGET	R1	566 026
	R2	898 934
	R3	450 768
	R4	140 960
GRAND TOTAL		2 056 688

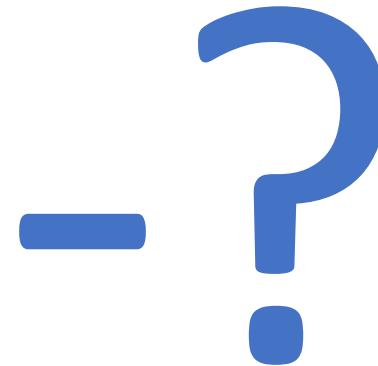


CONCLUSION

- Projet assurément ambitieux, mais dont la réalisation efficace grâce à l'appui technique et financier des partenaires au développement contribuera à l'amélioration de la sécurité de la chaîne logistique internationale et au développement des économies de la région.
- Présenter une initiative des Etats de la région à la prochaine conférence globale OEA en mars 2020 à Dubaï, comme contribution aux efforts internationaux de facilitation du commerce.



CONTACTS



- Direction de l'Union Douanière et de la Fiscalité
Commission de la CEDEAO, Abuja
- Salifou TIEMTORE stiemtore@ecowas.int
- Felix KWAKYE fkwame@ecowas.int



THANK YOU FOR YOUR ATTENTION

MERCI DE VOTRE ATTENTION

OBRIGADO